



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les salaires

Question écrite n° 49923

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'importance que représente le montant de la taxe sur les salaires pour les institutions et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Selon une étude conduite au sein de la fédération française des MJC, la suppression de la taxe sur les salaires permettrait de créer une centaine de postes de travail équivalents et même supérieurs au SMIC au sein de cette structure. Celle-ci souligne que au nom de l'emploi, le Gouvernement accorde aux entreprises à but lucratif différents allègements de charges, en particulier dans les quartiers dits sensibles. Elle souhaiterait que le même dispositif puisse être mis en oeuvre en faveur de l'emploi associatif qui concourt à la promotion de l'intérêt général et à la cohésion sociale. Elle lui demande si une telle étude a déjà été menée dans ses services et, dans la négative, s'il est envisageable qu'elle le soit afin d'élaborer d'éventuelles propositions en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49923

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8593